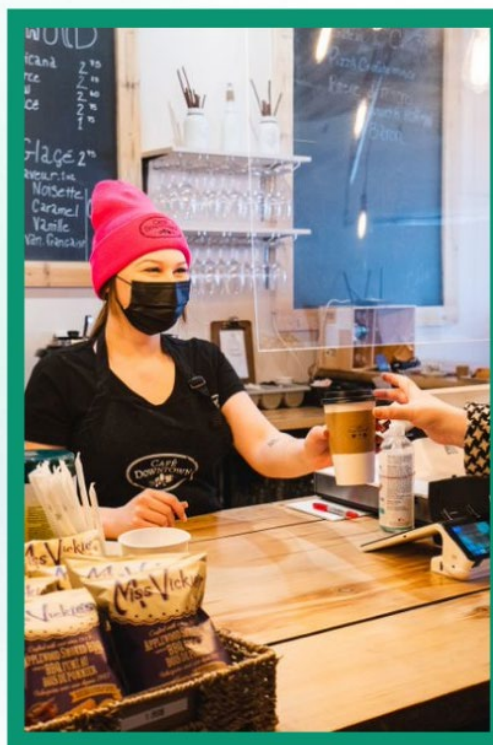


## Votre entreprise est visée par un ordre de fermeture?

Les entreprises visées par un ordre de fermeture à compter du 20 décembre 2021 afin de protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 peuvent à nouveau déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

**Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements concernant les mesures d'aide aux entreprises?**

**developpement@mrcpontiac.qc.ca  
819-648-5689 poste 134**



## Vous êtes propriétaire d'un restaurant?

Les restaurants qui bénéficient d'une contribution financière dans le cadre du volet AERAM sont admissibles à une contribution non remboursable supplémentaire d'un montant maximal de 10 000 \$ par établissement afin de couvrir les coûts des articles périssables non utilisés.

**Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements concernant les mesures d'aide aux entreprises?**

**developpement@mrcpontiac.qc.ca  
819-648-5689 poste 134**

